



12 février 2021

Programme « Autonomie : personnes âgées et personnes en situation de handicap » 2021

Appel à projets « Autisme et sciences humaines et sociales » (Session 2)

Table des matières

1.	F	Présentation du programme Autonomie	2
2.		Champ de l'appel à projet	
	a.	Champ thématique	
	b.	Axes thématiques	
	c.	Champ disciplinaire	
	d.	Recherche participative	
3.		Modalités de soutien	
	a.	Soutien au montage de projets	
	b.	Soutien à des projets de recherche	
4.	Ι	Durée et subvention maximale accordée au projet	
5.		Equipes du projet	
6.		Informations complémentaires	
	a.	Calendrier de l'appel à projets 2021	
	b.	Langues de l'appel à projets	
	c.	Autres documents relatifs à l'appel à projets	7
	d.	Plateforme de soumission	
	Α.	Contact	Q

1. Présentation du programme Autonomie

Depuis 2011, l'IReSP et la CNSA ont permis le financement de 125 projets grâce à leur programme de soutien à la recherche « Autonomie : personnes âgées et personnes en situation de handicap »¹.

En 2021, le programme de soutien à la recherche comprend quatre appels à projets :

- un appel à projets générique dit « Blanc » (session 12),
- un appel à projets thématique « Etablissements, services et transformation de l'offre médicosociale » (session 3),
- un appel à projets thématique « Autisme et Sciences humaines et sociales » (session 2),
- un appel à projets « Soutien à la structuration de communautés mixtes de recherche » (session 2).

Ces appels à projets seront présentés lors d'un webinaire ouvert largement à tous les acteurs souhaitant candidater. Il se tiendra le 18 mars 2021 à 9h30. Pour plus d'information et pour vous inscrire, <u>rendez-vous sur le site de l'IReSP (nouvelle fenêtre).</u>

La CNSA est un établissement public créé par la loi du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Elle est chargée de financer les aides en faveur des personnes âgées en perte d'autonomie et des personnes en situation de handicap, de garantir leur égalité de traitement, d'assurer une mission d'animation de réseau, d'information des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et de leurs familles, d'assurer un rôle d'expertise et de recherche.

Conformément à <u>l'avis de son Conseil scientifique du 31 janvier 2018 (nouvelle fenêtre)</u>, et dans l'intérêt des parties prenantes, la CNSA favorise une culture et des pratiques de recherche participative. Par ailleurs, elle soutient l'interdisciplinarité², agit en complémentarité des acteurs de la recherche, et poursuit un objectif de contribution des connaissances scientifiques à l'amélioration continue des politiques publiques.

L'Institut pour la Recherche en Santé Publique (IReSP) est un groupement d'intérêt scientifique dont l'objectif principal est de développer, structurer et promouvoir la recherche en santé publique, en articulation avec les différents acteurs qui interviennent dans le champ et en lien avec les besoins de connaissances de ses membres et plus largement, des divers acteurs concernés et la société dans son ensemble, afin de renforcer les interventions et politiques visant à l'amélioration de l'état de santé et de bien-être de la population. A cette fin, l'IReSP joue un rôle d'interface et contribue à animer les échanges entre les communautés de chercheurs et les acteurs de la décision publique, dans une perspective d'amélioration des politiques publiques. L'Institut est aussi un espace de dialogue entre les communautés de recherche et les parties prenantes (professionnels, associations, usagers, patients...). Il recourt à différentes modalités d'action et promeut notamment l'interdisciplinarité, la recherche interventionnelle en santé et la recherche participative.

Les appels à projets sont conçus par la CNSA et l'IReSP avec les retours précieux des membres des comités scientifiques d'évaluation (CSE) des sessions précédentes. Le financement des appels à projets de ce programme de soutien à la recherche est assuré par la CNSA. La mise en place et la gestion des appels à projets est quant à elle assurée par l'IReSP, de manière à garantir l'indépendance du processus d'évaluation des projets.

Les candidats sont invités à lire attentivement le présent texte concernant l'appel à projets thématique « **Autisme et Sciences humaines et sociales** » (session 2) ainsi qu'à prendre connaissance de l'avis du CSE³ et de l'avis de la CNSA⁴ concernant les sessions 2020 des appels à projet du programme Autonomie.

¹ En 2020, le programme « Handicap et perte d'autonomie » est devenu le programme « Autonomie ; personnes âgées et personnes en situation de handicap ». Les listes complètes des lauréats des sessions précédentes sont disponibles sur <u>le site internet de l'IReSP (nouvelle fenêtre).</u>

² Avis du Conseil scientifique de la CNSA relatif à la structuration de la recherche, avril 2015 (nouvelle fenêtre).

³ Consulter l'avis du CSE du 11.12.2020 (nouvelle fenêtre)

⁴ Consulter l'avis de la CNSA du 11.12.2020 (nouvelle fenêtre)

2. Champ de l'appel à projet

a. Champ thématique

Cet appel à projets s'appuie sur les recommandations de la Stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement (2018-2022), qui a défini des priorités de recherche visant à développer les connaissances sur la spécificité et la complexité des situations de handicap en lien avec les troubles du spectre de l'autisme (TSA), dans une perspective d'amélioration de l'accompagnement des personnes et de leur entourage dans toutes ses dimensions.

Le séminaire « Autisme et Sciences humaines et sociales : enjeux et perspectives de recherche », organisé par l'IReSP avec le soutien de la CNSA les 06 et 07 novembre 2019, a permis d'identifier collectivement des besoins et questions de recherche en sciences humaines et sociales dans le champ de l'autisme. Le présent appel à projets a été construit en prenant en compte les thématiques de recherche identifiées par les différents acteurs présents (chercheurs, associations, personnes concernées et décideurs publics). Le document de synthèse reprenant l'ensemble de ces échanges est téléchargeable sur le site internet de l'IReSP (accéder à la synthèse (nouvelle fenêtre)).

Sont donc considérées comme relevant du périmètre de l'appel à projets les recherches adoptant des approches thématiques, de parcours de vie et/ou relatives à l'adulte, non restreintes à l'enfant ou l'adolescent⁵.

En revanche, ne sont pas éligibles à un financement: les projets de recherche clinique, les projets de recherche et développement, les essais cliniques, les expérimentations de techniques médicales ou de réadaptation et, de manière générale, les projets s'inscrivant dans le champ sanitaire.

b. Axes thématiques

L'appel à projets s'organise autour de 5 axes thématiques (non exclusifs) :

- Axe 1 : Représentations sociales, identité, genre et discriminations
- Axe 2 : Trajectoires de vie et bifurcations
- Axe 3: Ressources et registres d'actions individuels et collectifs
- Axe 4 : Vie sociale et affective, sexualité et parentalité
- Axe 5 : Action publique

Les axes sont détaillés ci-dessous.

A noter que les projets en lien avec les problématiques soulevées par la Covid-19 s'inscrivant dans les axes de cet AAP peuvent être déposés.

1. Axe 1 : Représentations sociales, identité, genre et discriminations

Il s'agit de comprendre comment les représentations, les catégorisations et les stéréotypes influencent la manière dont les personnes autistes sont considérées par leurs proches, par les professionnels, par les institutions, par les politiques publiques et les services publics, dans l'éducation, la formation et l'emploi, par les acteurs du logement, par la société, etc.

Dans une approche intersectionnelle, il s'agit également de comprendre les interactions entre les différents déterminants de la construction de l'identité et entre les différents facteurs potentiels de stratification sociale,

⁵ Les chercheurs travaillant sur l'autisme mais n'étant pas éligible à un financement via cet appel à projets sont invités à consulter le site de l'ANR pour prendre connaissance des modalités de soutien spécifique que l'agence met en place. L'autisme au sein des troubles du neurodéveloppement fait partie des priorités stratégiques du <u>plan d'action de l'ANR en 2021 (nouvelle fenêtre).</u>

de domination, de stigmatisation ou de discrimination (TSA, identité de genre, orientation sexuelle, origine, etc.).

Mots-clés: Représentations sociales, construction identitaire, socialisation, discrimination, stigmate, médias, sensibilisation, catégorisation, catégorie administrative, stéréotypes, société inclusive, norme, accès aux droits, intersectionnalité, genre et diagnostic, assignation de genre, femmes.

2. Axe 2: Trajectoires de vie et bifurcations

Cet axe cible les parcours - de vie, professionnel, de prise en charge, etc. - des personnes concernées et de leur entourage : les âges de la vie, l'expérience du vieillissement, les ruptures, les transitions, les bifurcations, etc. Il s'agit notamment d'apporter des connaissances sur la structuration des parcours de vie : temporalité, importance des différents événements, poids des facteurs socio-économiques, de genre, etc.

Mots-clés : Parcours, biographie, transition, rupture, inclusion, exclusion, origines et trajectoires socioéconomiques, diagnostic, institution, entre et sortie de vie, vie professionnelle, accès à l'autonomie, vieillissement, accompagnement, aidant.

3. Axe 3: Ressources et registres d'actions individuels et collectifs

Il est ici question des registres d'action et des ressources mobilisées par les personnes concernées, par leurs proches et leur entourage pour améliorer leur situation.

Mots-clés: Numérique, organisation collective, réseau, militantisme, association, internet, coping, capital, empowerment, médias, autoreprésentant, pair-aidance, registres d'action, participation sociale, politiques inclusives, représentation dans les instances de gouvernance, droit des personnes, isolement, savoirs expérientiels.

4. Axe 4 : Vie sociale, vie affective et sexualité, parentalité

Cet axe met en avant certaines dimensions de la vie des personnes concernées.

Mots-clés : Discrimination, santé sexuelle, vie sexuelle, couple, vulnérabilité, parentalité, barrière, éducation sexuelle, exercice de la parentalité, représentations, normes, violence sexuelle, sociabilité, amitié, voisinage, vie dans la cité, numérique.

5. Axe 5 : Action publique

Dans cet axe, il s'agit de mettre en avant les spécificités, avantages et inconvénients du système français d'accompagnement des personnes autistes et de le comparer à d'autres systèmes internationaux. Les questions peuvent porter sur la politique de l'emploi, sur les institutions, leur mise en place et leur évolution, mais aussi sur les enjeux de désinstitutionalisation. Sont également attendues des études économiques sur les politiques publiques.

Mots-clés: Institutions, comparaisons internationales, politique de l'emploi, système de protection sociale, inégalités territoriales, coût social et économique des politiques publiques, systèmes et logiques d'acteurs, construction des politiques publiques, analyse critique des politiques publiques, réglementation, régulation, désinstitutionalisation.

c. Champ disciplinaire

Sont éligibles au financement les projets appartenant aux sciences humaines et sociales (SHS).

Les travaux relevant d'autres disciplines pourront être financés dans le cadre de projets interdisciplinaires dont la ou les disciplines principales appartiennent aux champs disciplinaires cités ci-dessus.

L'interdisciplinarité n'est pas un critère d'éligibilité, mais les projets interdisciplinaires seront privilégiés. Les chercheurs sont invités à approfondir leurs réflexions sur l'interdisciplinarité qui ne consiste pas en une simple juxtaposition de discipline, mais qui invite par exemple à considérer l'apport de chacune des disciplines à la conduite du projet. L'équipe du projet veillera, compte tenu des objectifs du projet, à associer de manière pertinente les disciplines requises et à motiver ses choix.

d. Recherche participative

Dans le cadre de ce programme de soutien à la recherche, et conformément aux ambitions communes de la CNSA⁶ et de l'IReSP⁷, seront particulièrement appréciés dans le cadre de cet appel les projets développant une démarche de recherche participative, <u>sans toutefois que le caractère participatif de la recherche ne constitue un critère d'éligibilité</u>.

La recherche participative est entendue dans le cadre de cet appel comme une démarche qui associe à la pratique de la recherche des parties prenantes et des communautés du champ de la perte d'autonomie (personnes concernées, aidants, familles, associations, gestionnaires, professionnels, collectivités, administrations, etc.).

Celle-ci repose sur un principe de reconnaissance mutuelles des expertises propres : les chercheurs académiques reconnaissant les savoirs d'expérience des parties prenantes, et les considèrent dans la démarche de recherche ; les parties prenantes reconnaissant l'expertise scientifique des chercheurs académiques, et comprennent les exigences d'une démarche de recherche. Par cette reconnaissance mutuelle, les pratiques de recherche participative poursuivent l'avancée de la connaissance par la collaboration d'acteurs divers tout en garantissant la scientificité des résultats, et leur inscription dans une demande sociale.

Aujourd'hui, la recherche participative comprend tout un ensemble de pratiques de recherche, associant à des degrés différents les parties prenantes au processus de recherche : recherche communautaire (community-based recherche), recherche collaborative, recherche interventionnelle/recherche-action, etc. La recherche participative ne peut donc être pensée comme une pratique de recherche unique et immuable, mais bien au contraire comme une démarche multiple, en construction, et pour laquelle l'appel à projets entend aider au développement.

Dans le cadre de cet appel, il est attendu que des parties prenantes soient associées au processus de recherche, a minima à l'élaboration de la problématique de recherche et à la valorisation et à la diffusion des résultats⁸.

Seront appréciés les projets permettant une implication des parties prenantes à toutes les étapes de la recherche (construction de la question de recherche, construction du protocole de recherche, recueil des données, analyse des données, valorisation et diffusion des résultats), et qui permettront le financement – et par là-même la valorisation – des parties prenantes pour leur travail de recherche.

⁶ Avis du conseil scientifique du 31 janvier 2018 : "<u>Favoriser une culture et des pratiques de recherche participative</u> dans le champ du handicap et de la perte d'autonomie" (nouvelle fenêtre).

⁷ Convention constitutive modificative du GIS IReSP (26 juin 2020), l'une des cinq missions de l'IReSP est de : « promouvoir l'association des parties prenantes aux démarches de recherche notamment dans une perspective de recherche participative ».

⁸ Si le projet comporte une dimension participative mais que les parties prenantes ne sont pas associées au moins à ces 2 étapes, il est tout à fait possible de déposer le projet dans le cadre de cet appel en respectant les critères de durée et de montant liés aux recherches non participatives (voir Partie 4).

Les équipes veilleront à bien expliciter dans leur projet, le rôle de chacun, les modalités d'association des parties prenantes, et les moyens mis en place pour garantir une réelle implication des parties prenantes.

3. Modalités de soutien

Dans le cadre de cette session d'appel à projets, deux types de soutien à la recherche sont retenues : le soutien au montage de projet (a) et le soutien à des projets de recherche (b).

a. Soutien au montage de projets

1 / Un contrat de définition : il vise à soutenir financièrement des chercheurs, associés ou non à des parties prenantes, ayant identifié une problématique de recherche, pour travailler collectivement à l'élaboration d'un projet de recherche finalisé. Ce projet de recherche vise ensuite à être soumis auprès des organismes de financement de la recherche (ANR, IReSP, etc.).

2 / Une aide à la mise en place d'un projet européen : elle vise à soutenir financièrement une équipe de recherche, associée ou non à des parties prenantes, dans sa démarche de soumission d'un projet européen.

b. Soutien à des projets de recherche

Un projet de recherche scientifique visant à produire et développer des connaissances scientifiques nouvelles dans le champ de l'autonomie.

Les projets de recherche exploitants des bases de données sont des projets de recherche à part entière qui peuvent être soutenus dans le cadre de cet AAP.

4. Durée et subvention maximale accordée au projet

La durée et le montant maximum de la subvention accordée au projet dépendent à la fois de la modalité de soutien et du choix de mettre en place une démarche de recherche participative.

	Recherche non participative		Recherche participative	
Modalité	Durée	Subvention	Durée	Subvention
Soutien au montage de projet	12 mois maximum	15 000 – 50 000 €	18 mois maximum	15 000 – 75 000€
Soutien à des projets de recherche	36 mois maximum	30 000 – 150 000 €	48 mois maximum	30 000 – 250 000 €

Le temps et l'enveloppe supplémentaire accordés au projet de recherche participative visent exclusivement à couvrir le temps et les frais supplémentaires et spécifiques liés à la conduite de ce type de projet, et devront être dument justifiés en ce sens par les candidats (tâches de coordination, mise en place de dispositifs de participation dans le cadre de la conduite de la recherche, etc.).

5. Equipes du projet

Le nombre d'équipes participant au projet est **limité à 10**. Il n'y a pas de restrictions concernant le nombre de personnes impliquées dans chaque équipe.

Dans le cadre de cet appel, **au maximum 5 équipes** appartenant à des unités de recherche et/ou des organismes différents pourront demander des financements.

6. Informations complémentaires

a. Calendrier de l'appel à projets 2021

- Lancement des appels à projets : 12 février 2021.
- Ouverture de la plateforme de dépôt des candidatures : 01 mars 2021.
- Clôture de la plateforme de dépôt des candidatures : 31 mai 2021 à 23h59.
- Annonce des résultats : décembre 2021.

b. Langues de l'appel à projets

Les dossiers peuvent être rédigés en français ou en anglais. Dans le dossier de candidature, un **résumé** du projet (une page) en <u>français et en anglais</u> devra toutefois figurer.

c. Autres documents relatifs à l'appel à projets

Il est impératif de prendre connaissance de l'ensemble des éléments relatifs à l'appel à projets, et en particulier :

- Du dossier de candidature et des éléments scientifiques demandés.
- De l'annexe budgétaire et des éléments financiers demandés.
- Du **guide du candidat** détaillant les éléments suivants : la procédure de candidature ; le processus d'évaluation des projets ; les critères de recevabilité, d'éligibilité et d'évaluation des projets ; les règles relatives aux équipes, au coordonnateur scientifique et aux organismes d'appartenance ; la mise en place du conventionnement, le suivi de projets et les livrables attendus ; etc.

d. Plateforme de soumission

La soumission des candidatures se fera via la plateforme en ligne Eva3.

Cette procédure de soumission comprend :

- l'identification du candidat (nom, prénom et email) et le choix d'un mot de passe permettant ensuite l'accès à un espace personnel sécurisé sur EVA3 (les candidats disposant déjà d'un compte sur EVA3 auront déjà accès à cet espace)
- la partie administrative à compléter en ligne,
- le dépôt par téléchargement des documents demandés :
 - Word pour le dossier scientifique
 - Excel pour l'annexe budgétaire
 - PDF pour le dossier complet⁹ avec signatures

⁹ Le dossier complet correspond à la synthèse du dossier scientifique (word) et de l'annexe budgétaire (excel), accompagné des annexes, le tout en version pdf. Doivent y figurer impérativement l'ensemble des signatures demandées.

e. Contact

Pour toutes demandes, vous adressez à Mme Virginia Ozkalp-Poincloux au 01.44.23.64.79, ou à l'adresse mail suivante : <u>virginia.ozkalp-poincloux@inserm.fr</u>